

La Fédération Nationale du Crédit Agricole accueille la 4^{ème} rencontre annuelle de France Initiative sur le développement rural :

Accompagner la création de projets agri-ruraux et les démarches de développement durable

Lundi 29 novembre 2010

Journée organisée par France Initiative et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux dans les locaux de la Fédération Nationale du Crédit Agricole à Paris

Rencontre de chacun des réseaux

I- Rencontre du réseau « création d'activités » de la Fédération des Parcs

Présentations et échanges d'expériences sur des thèmes prioritaires énoncés par chacun des participants (installation agricole, création d'activités avec les outils de l'économie sociale et solidaire, organisation de séjours de découverte du territoire pour des porteurs de projets potentiels, accompagnement des porteurs de projet en cohérence avec le projet de territoire...)

Crédit Agricole

1er accompagnateur de France Initiative (coopération avec un fort % d'agriculteur en lien avec les chambres d'agriculture)

Chambre agriculture Indre

Partenaire de Brenne Initiative

Tendances actuelles : création, diversification, maraichage, circuits courts

Point info installation : 150 contacts/an avec 40 installations / an

Brenne Initiative : Création du Prêt Développement Durable à 0% de l'ordre de 15 000 € (projets environnementaux, conditions de travail, transport...) pas spécifiquement pour la création et le premier développement et cumulable avec le prêt d'honneur classique

Projets : isolation pour le bâtiment, changement mode de chauffage, vestiaire refait du personnel

Prêt DD : un élément de l'offre avec l'Eco Trophée et l'opération sur la performance économique et environnementale

Partenariat technique et complémentarité entre Parc et Plateforme d'initiatives locales

Intérêt du décloisonnement

Parc Chartreuse : Volonté de construire un guichet unique pour les créateurs

Parc Luberon : questionnement par rapport à la reprise d'exploitations

Parc intervient en Assistance à maîtrise d'ouvrage à des projets d'installation (2 cette année) ou venant en renfort d'agriculteurs installés

Parc Millevaches en Limousin :

Dans le cadre du Leader, création d'un fonds pour les créateurs mais pas encore mobilisé
Intérêt pour les projets en lien avec le développement durable : opération collective sur le territoire avec un volet formation/sensibilisation/financement + appel à projets « Economie sociale et solidaire » en soutien aux projets (épicerie itinérante existante, création d'entreprises conseil en phyto et épuration, auto-école associative alternative)

Parc Marais Cotentin et Bessin :

Redéfinition de la mission de développement avec orientation vers « Economie sociale et solidaire »

. Participation de la CRESS au pôle locale « Economie sociale et solidaire » avec Parc et Pays, FDCUMA, ligue d'enseignement, communes

. Circuits courts

. Performance économique et environnementale en tourisme : prédiagnostics environnementaux déjà engagés avec financements régionaux

Parc Livradois-Forez

Engagement du Parc par étapes : accueil par le Parc même puis mise en réseau (Cap'Actif) et aujourd'hui, travail sur les potentiels d'activités à créer ou à transmettre (réflexion sur les possibilités de création d'offres en matière de développement durable (écoconstruction, forêt, agriculture/valorisation du jus de pomme...))

Parc Vexin français

Pas d'action spécifique sur la création d'activités

Création d'une plateforme sur la partie Val d'Oise du Parc (dépassé les objectifs en termes de prêts d'honneur)

Sur Yvelines participation à 2 comités d'agrément de plateforme

En agriculture, l'objectif est de favoriser la proximité entre producteurs et consommateurs et entre lieux de production et d'habitation

II- Rencontre du groupe expert « rural » de France Initiative sur le thème « renforcer l'appui aux projets agricoles »

Sabine HAMOT, responsable du dossier « agri-rural » pour France Initiative, rappelle le contexte réglementaire en introduction de la matinée.

La cadre juridique d'intervention des plateformes

Les plateformes ont des difficultés à appréhender ce qu'est un projet agricole (statut juridique et fiscal de l'entreprise, statut social du dirigeant, rattachement du projet à la CA, la CCI ou la CMA...) et certaines plateformes, de peur d'outrepasser les règles, ont tendance à exclure tout ce qui a un lien avec l'agriculture.

Pourtant, depuis début 2007, toutes les plateformes peuvent financer les projets de commercialisation et la transformation des produits agricoles – dans le cadre du règlement relatif aux PME. En revanche, concernant la production agricole pure, seules les plateformes n'ayant pas sollicité un agrément fiscal pourront financer ces projets si le MAAP confirme que le prêt d'honneur est une aide éligible au règlement relatif aux entreprises agricoles. Il reste pour autant difficile de savoir à quel texte réglementaire il faut rattacher certains projets agricoles. Par exemple, dans un projet agricole avec un volet production et un volet commercialisation, comment prouver que le prêt d'honneur sera utilisé pour la commercialisation alors que par définition, le prêt d'honneur est destiné à l'ensemble du projet ?

Quel est le risque de financer un projet de production agricole pour une plateforme ?

Le créateur n'encourt aucun risque, en revanche la plateforme court le risque de perdre son agrément fiscal, même si pour le moment, cela ne s'est jamais produit...

Le projet porté par Périgord Initiative est une expérimentation qui permettra de prouver que le prêt d'honneur est un bon outil pour le financement des projets agricoles. Si ce fonds est accepté et pérennisé, il fera peut-être jurisprudence.

Témoignages de 2 plateformes, Val de Drôme Diois Initiative et Périgord Initiative

Sophie FOURQUIN, Directrice de la plateforme VDDI dans la Drôme explique que son territoire d'intervention est essentiellement rural. Des réunions avec les acteurs du monde agricole ont été organisées en Rhône-Alpes, et ceux-ci se sont aperçus que les candidats à l'installation n'étaient que très rarement éligibles à la DJA. Le dispositif ELI a ainsi été mis en place, avec un volet agri-rural composé de 3 phases d'accompagnement pour des projets hors DJA. Ce dispositif fonctionne très bien car il permet de soutenir des projets innovants, des activités complémentaires, etc.

Christophe DEFFARGES, responsable à la Chambre d'agriculture du projet sur le Périgord fait le même constat : il y a plus d'installations sans DJA qu'avec DJA, la chambre a donc commandé une enquête pour connaître le profil de ces agriculteurs.

Sandrine ROSSIGNOL, chargée du fonds à Périgord Initiative explique que l'intérêt du fonds est aussi dans le suivi du porteur de projet et leur accompagnement qui a généralement pas ou peu d'informations sur les subventions, les conseils dont il peut bénéficier, etc.

Le prêt moyen sera compris entre 5 000 et 20 000 euros selon l'activité et les besoins. La durée de remboursement sera de 2 à 5 ans, avec un différé possible, adapté à l'activité.

Le comité d'agrément qui reçoit les porteur est spécifique à ce fonds : il est composé par exemple de conseillers de gestion/juridique, d'un agriculteur... L'idée est de calquer un comité classique tout en l'adaptant à ces projets spécifiques. Les porteurs bénéficieront d'un parrainage, avec les parrains habituels de la plateforme, mais tout ça reste en expérimentation et peut évoluer.

Sophie FOURQUIN s'interroge : comment sont arrivés les porteurs de projet à la plateforme ?
Christophe DEFFARGES explique que les projets ont été captés par la chambre (ou ses antennes

décentralisées), mais également par la presse, les points info installation (qui captent les porteurs très en amont), par les banques (pour une bonne partie). Un travail de maillage du territoire, de présentation du dispositif à tous les acteurs potentiellement en contact avec des porteurs a été réalisé avant de lancer le fonds.

Les changements dans le dispositif des ZRR

Sabine HAMOT rappelle qu'il existe le dispositif des ZRR (qui permet une exonération fiscale). Même si celui-ci a été quelque peu « raboté » sur certains aspects, il a été étendu à la reprise d'entreprise. Plusieurs plateformes rurales ont un rôle pour faire connaître ces aides aux entreprises.

Sophie FOURQUIN complète ce propos : sur 103 communes de son territoire, 98 sont en ZRR – la plateforme informe donc beaucoup les porteurs sur cette opportunité. En général, tout le bénéfice issu de l'exonération est réinvesti dans l'entreprise, celles-ci sont donc très compétitives.

En conclusion

L'agriculture est en train d'évoluer : les personnes qui s'installent aujourd'hui sont désormais plus âgés, sont bardés de diplômes et comprennent l'intérêt de la viabilité économique : beaucoup font d'ailleurs de la commercialisation. Il faut que les plateformes puissent suivre le mouvement !

Réunion plénière – favoriser les synergies entre les réseaux

I- Interventions introductives

1- Marc GASTAMBIDE, Directeur de la Fédération des PNR

Je crois beaucoup en la synergie entre les réseaux des Parcs et des plateformes pour accompagner la création d'activités en milieu.

Les 46 Parcs couvrent 13% du territoire national sur 4000 communes. Ils emploient 1400 agents, la plupart des Bac + 5. Ils travaillent avec leur intercommunalités, en lien avec les départements, les régions et tous les partenaires impliqués dans la protection du patrimoine naturel, culturel et paysagers ET le développement économique, social et culturel. C'est là toute la compétence spécifique des Parcs, tout le savoir-faire qui en fait l'originalité que nos voisins européens regardent avec intérêt : concilier, marier, préservation du patrimoine et développement. C'est un vrai savoir-faire qui ne s'acquiert et se développe que s'il est mis en réseau avec les partenaires qui les appuient. C'est là que le croisement des Parcs et de plateformes est essentiel et même indispensable.

Les Parcs mettent en œuvre des stratégies de développement économique basées sur la valorisation des ressources, la solidarité, la coopération et l'expérimentation de solutions nouvelles. Pour cela, ils accompagnent les porteurs de projet qui participent au renouvellement et au développement du tissu socio-économique du territoire et, si possible, qui sont facteurs d'innovation. Ils interviennent pour ce faire en :

- favorisant la mutualisation des compétences
- créant et solidifiant le lien entre porteurs de projet et territoire de Parc
- sensibilisant les habitants à l'accueil de population en lien avec les partenaires qui s'y impliquent tels que des Régions, des Départements et des acteurs comme le Collectif Villes-campagnes notamment.

Vous comprendrez donc l'importance qu'a pour nous ce partenariat avec France initiative et ses plateformes. Il doit être développé. Nous avons pu l'établir entre nos réseaux et entre les personnes depuis plusieurs années :

- Au plan institutionnel d'abord avec des Parcs membres du CA de France Initiative depuis plus de 15 ans (Livradois-Forez et Brenne) et une convention signée en 2007 avec 2 axes : la création/reprise dans une logique de territoire de projet et vers des choix de développement durable
- Au plan technique dans le cadre de réunions entre membres des 2 réseaux (1^{ère} en 1998), des **participations croisées au sein de réunions organisées par l'autre partenaire** : groupes de travail de FI (rural et DD) de FPNRF (installation en Circuits courts), étude de FI sur la création d'entreprises en milieu rural, formation ou séminaire de la FPNRF 2004 et 2006, réunions du réseau « création et reprise d'activités » de la FPNRF, congrès des Parcs 2005, 2007, 2008
- Au plan **promotionnel avec des documents édités** (revue Parcs 2005, revue FI)
- **Avec la conduite de chantiers communs** : **Cartographie** des Parcs et PFIL en 2004, **plaquette commune** sur le partenariat avec France Initiative Réseau : « Parcs naturels régionaux et Plates-formes d'initiative locale : partenaires pour la création et la reprise d'entreprises » à destination des techniciens, élus et partenaires de deux réseaux en 2005, **Projet sur l'installation en circuits courts** dans le cadre du Réseau rural français et aujourd'hui.

Ce partenariat entre plateformes et Parcs ne s'essouffle pas au contraire, mais il faut aller plus loin, faire plus. Il s'appuie, en effet, sur des valeurs communes auxquelles nous sommes tous deux très attachés :

- l'approche territoriale des projets
- le rapprochement entre acteurs publics et privés qui permet de marier les logiques entrepreneuriales avec l'intérêt général
- l'esprit réseau
- les démarches contractuelles.

Il est solide parce qu'il s'appuie aussi sur un contexte porteur : les missions de développement économique du Parc sont réaffirmées et le réseau des plateformes a été relancé et consolidé. Il est solide enfin car il s'appuie sur des partenaires importants engagés et encourageants. Je tiens à remercier en particulier la CDC qui a soutenu l'action du réseau des Parcs et des plateformes dans ce contexte en renforçant ainsi la force et la pérennité. Je souhaiterais aujourd'hui que l'on aille plus loin dans une dimension ambitieuse et partagée de notre action commune. Je voudrais pour cela que soit :

- encouragé la prise en compte d'une dimension « développement durable » dans les démarches des PFIL et des Parcs en matière de création d'activités
 - accentué la territorialisation de l'action des PFIL en les ancrant davantage au sein des logiques de territoire de projet et en développant une complicité plus forte avec les collectivités ayant des compétences économiques (EPCI notamment)
- Je voudrais enfin contribuer à mettre en œuvre dans les Parcs des stratégies d'appui au renouvellement du tissu socio-économique en s'appuyant sur des acteurs.

L'appui de nos partenaires est indispensable et je salue l'action que la CDC et avec elle Mairie conseils engage pour soutenir nos réseaux.

Je souhaite que ce séminaire apporte à la fois encouragement et détermination pour aller plus loin dans le développement économique durable de nos territoires grâce à la création/reprise d'entreprises rurales « durables »

2- Intervention de Michel PINTON, Vice-président de France Initiative

« Tout comme le disait M. Gastambide, je pense que les partenariats entre les plateformes France Initiative et les Parcs sont essentiels en termes de soutien à la création d'entreprises et d'emplois dans les territoires ruraux.

Pour rappel, France Initiative est un réseau de 245 associations locales, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer. Le cœur de métier de nos plateformes est l'accompagnement des créations et des reprises d'entreprises, notamment grâce au prêt d'honneur, un prêt à taux zéro, sans condition ni garantie, basé sur la confiance faite aux porteurs de projet. Ce prêt sans intérêt renforce la solidarité tant entre les porteurs de projet qu'au niveau local, les forces vives mobilisées provenant toujours du territoire.

France Initiative constitue le premier réseau français (et même européen) de microcrédits professionnels, avec 17 000 entreprises soutenues chaque année. Grâce à ses valeurs, à son éthique et à son mode de gouvernance, il crée une forte solidarité locale sur les territoires et produit un puissant effet de levier en matière de financements.

Toutefois, en matière d'aide aux entreprises agricoles ou agri-rurales, les plateformes pourraient apporter bien plus qu'elles ne le font actuellement.

Elles sont tout d'abord limitées dans leur intervention à cause de règlements (comme cela a été abordé ce matin) et ne peuvent accompagner que des entreprises présentant un volet de transformation et de commercialisation des produits (et non de production pure).

Par ailleurs, beaucoup d'entre elles n'aident que ponctuellement des porteurs de projets agricoles car elles n'ont pas – encore - noué de véritables partenariats dans ce domaine.

Mais qu'est-ce qu'une entreprise agricole aujourd'hui ? Nous avons beaucoup de difficulté à les définir, étant donné la diversification des activités de ce type d'entreprise, qui sortent d'ailleurs souvent de l'agriculture au sens premier.

Je pense donc que le renforcement des partenariats entre les plateformes et les parcs, qui ont chacun un angle de vision différent du territoire qu'ils partagent apporterait beaucoup aux territoires ruraux et renforcerait leur dynamique.

Dans un contexte de désengagement des pouvoirs publics, les structures telles que les parcs et les plateformes constituent un véritable relai local fort et très pertinent.

3- Intervention de Matthieu BORAUD, Crédit Agricole

« Quelques points de repères avant de commencer mon intervention : le Crédit Agricole est composé de 39 banques coopératives réparties sur le territoire français, comptant 20 millions de clients et 32 000 administrateurs.

Notre politique se veut proche des territoires : 85% du résultat des caisses régionales est réinvesti localement.

Le Crédit Agricole est un partenaire de référence pour le développement local, c'est d'ailleurs dans cet esprit que s'est construit – depuis de nombreuses années maintenant – le partenariat solide avec France Initiative.

Le 14 décembre dernier a eu lieu la cérémonie des tremplins du Crédit Agricole, qui récompense (de manière honorifique et financière) les meilleurs projets de l'année. Et parmi ceux-ci, nous avons attribué un prix cette année à un projet agri-rural dans le Doubs, sur un nouveau type d'élevage porcin.

Le Crédit Agricole est un acteur incontournable car c'est la banque principale pour 95% des agriculteurs. Nous sommes à l'écoute des évolutions, et proposons des opportunités de développement, notamment en termes d'environnement, d'agriculture biologique, etc.

Les sujets au cœur des réflexions du projet d'entreprise (qui est en cours de révision) portent d'ailleurs les dynamiques des territoires, d'agriculture et d'énergie verte...

Nous sommes donc ravis d'accueillir à la fois vos deux réseaux, complémentaires et porteurs de

valeurs, pour échanger sur des thématiques d'avenir qui nous sont communes.

II- Zoom sur deux axes stratégiques : les projets agri-ruraux et le développement durable

1- Appui aux projets agri-ruraux vecteurs de développement économique local mais manquant de ressources financières et d'accompagnement

Introduction du thème par une présentation du fonds expérimental de Périgord Initiative et des travaux copilotés par la Fédération des Parcs sur les projets en circuits courts de commercialisation

1) Intervention de France Drugmant, chargée de mission « agriculture durable » à la Fédération

Les circuits courts dans les Parcs : des pistes pour des installations durables ?

Définition :

Circuits courts : mode de commercialisation des produits agricoles par la vente directe du producteur au consommateur ou semi-directe avec un seul intermédiaire

Installation : démarches permettant la concrétisation d'un projet agricole et aboutissant inscription au régime MSA

Contextes nationaux :

Les installations en Circuits Courts sont souvent Hors Cadre Familial (HCF) et hors normes (hors aide DJA).

Une diminution importante du nombre d'agriculteurs

Une variabilité importante des cours des matières premières alimentaires

Des profils de candidats HCF

Des projets en circuits courts pour ces candidats HCF

Pourquoi les Parcs s'intéressent aux Circuits courts ?

- Un des modes de valorisation qui correspond aux objectifs des chartes
- Nombre d'exploitants en diminution alors que celles en Circuits courts est stable
- Travail sur la diversification

L'Installation en Circuits Courts, un thème de travail commun aux PNR

Un inventaire et un séminaire en 2007 sur les Circuits Courts

Une étude sur 5 PNR sur l'Installation en Circuits Courts (Hte Vallée Chevreuse, Luberon, Volcans Auvergne, Perche, Ballons Vosges)

Thème de notre contribution au Réseau Rural Français avec les FRCIVAM dans 9 régions

CASDAR LOCCATERRE : développer et organiser les circuits courts pour répondre aux attentes des territoires (Ballons Vosges, Scarpe Escaut, Vercors, Ht Languedoc, Pyrénées Ariégeoises, Verdon, Loire Anjou Touraine et Armorique)

« Les Circuits Courts dans les PNR, des pistes pour des installations durables » : Objectifs de l'étude

- Qui sont les porteurs de projet en Circuits Courts dans les Parcs ?
- Quels sont les freins, obstacles et facteurs favorisants ?
- Que pourraient expérimenter les Parcs pour favoriser l'installation en circuits courts sur leur territoire?

Les territoires d'étude : une diversité de situations

Hte Vallée Chevreuse : grandes cultures, qlq élevage bovins, chèvre, fruits&lég 6 ICC

Ballons Vosges : 1/3 des exploitations en pluriactivité et 20 % CC (vente à la ferme, marchés paysans, magasins paysans ainsi que des intermédiaires)

Volcans Auvergne : tradition d'élevage en circuits longs, un faible bassin de consommation

Perche : filière longue polyculture élevage; CC enjeu du territoire pour maintenir son agriculture

Luberon : une agriculture très présente et diversifiée, un investissement sur les circuits courts de longue date

Qui sont les porteurs de projet et leurs caractéristiques ?

- Les Passionnés indépendants : **Autonomie, Compétence, Auto-construction, Vente directe : Besoins de financement matériel, foncier et goût vente**
- Les alternatifs militants : **Projet de vie, Travail en réseau, Solidarité, AMAP : références, Prêts et foncier**
- Les entrepreneurs opportunistes : **Gestionnaire, Cadre Familial, mobilise les dispositifs, Diversification : Foncier**
- Les innovants adaptables : **Qualité de vie, Néo-ruraux, Auto-financement, innovation et goût vente : prêts et foncier, intégration**

Les freins à l'Installation en circuits courts

- **Un accompagnement pas toujours adapté**

Acquisition de compétence : formations dispensées par des agriculteurs, stages avant installation ; système de parrainage par des agriculteurs des candidats installés

Conseils en matière de réglementation sanitaire (Conseil et contrôle, souplesse PE)

Élaboration d'un projet clair et structuré

Renforcer l'appui des structures par l'élaboration et la mise à disposition de références technico-économiques

référentiel de conseillers, partenariat avec le CERD, point info installation IDF, couveuses

d'activités...

- L'accès aux financements

Constats

Manque de garantie pérennité des projets (références...)

Non éligibilité aux aides existantes (SMI, 40 ans, Statut...)

Propositions

Elargir accès à la DJA et prêt à moyens terme spéciaux MTS JA

Favoriser l'acceptation par les banques des demandes de prêts de porteurs de projets (ex renforcer partenariat avec France initiative, expérimentation en cours dans le Périgord, dispositif de garantie ou d'avance aux fermages par les CT)

Nouvelles sources de financements

- Un accès au foncier et au bâti difficile

FONCIER : rareté/mobilisation/ prix/concurrence

- Observatoire foncier: convention communauté de communes /SAFER

- Etude communale sur le devenir à court et moyen terme des terres agricoles (départ en retraite, transmission....) LF diagnostic foncier agricole

- Connaissance outils fonciers par collectivités (AFP, fermes relais...) ZAP

- Intervention foncière (portage foncier): SAFER, EPF, terre de lien MA biens vacants

- Un manque de structuration du secteur agricole en circuits courts

Pour répondre aux problèmes liés aux lourds investissements nécessaires pour la mise en place d'ateliers de transformation

Exemple : Utiliser et construire des ateliers de transformation collectifs

Outil : atelier modulaire de la FNCuma → expérimentations dans les PNR

Pour répondre aux problèmes liés au temps et aux coûts nécessaires à la commercialisation

Mutualiser les moyens et compétences : organisations collectives

Outil : animation des réseaux, outil distribution commun, point de vente collectifs

Quels rôles pour les Parcs?

Travail sur l'amélioration du contexte économique des circuits courts et mise en réseau acteurs:

- **Déterminer** de nouveaux débouchés pour les circuits courts (Restauration collective, points de vente collectifs...) et aider à leur organisation (CASDAR) (réseau Fermes du Vercors, marchés nocturnes...)

- **Déterminer** les potentiels de développement des exploitations agricoles existantes en circuits courts et contribuer à structurer l'offre par une approche collective (ex. pain du LF, éleveurs et bouchers)

- **Recenser** les besoins en main d'œuvre, pour créer des ateliers de transformation, pour

structurer les producteurs et pour organiser la distribution des produits (plateformes)

Travail sur l'amélioration du contexte administratif et technique du développement des circuits courts :

- **Faciliter** la connaissance des outils existants en faveur de l'installation en circuits courts et aider à les mobiliser
- **Sensibiliser** les élus à l'installation en circuits courts
- Etre présent et vigilant sur la question foncière
- **Être force de proposition** pour la redéfinition des critères d'accès aux aides PIDIL (programme pour l'installation et le développement des initiatives locales)

> Pour plus d'information voir document édité par la Fédération intitulé : « Les circuits courts dans les Parcs, des pistes pour les installations durables »

2) Intervention de Sabine Hamot sur le rôle des plateformes en appui aux projets agricoles

France Initiative, c'est :

- Le 1er réseau partenarial de financement des entreprises :
 - . actif depuis 25 ans
 - . de 235 plateformes en France
 - . qui a financé 15 000 entreprises sur la seule année 2009 (33 300 emplois immédiats)
 - . qui intervient en création, reprise, croissance des entreprises
 - . qui rassemble les acteurs publics et privés des territoires et plus de 14 000 bénévoles

Un mouvement attaché au développement économique durable des territoires, avec :

- . une démarche qualité (qui contient une norme métier AFNOR),
- . un projet stratégique (2007-2013)
- . des valeurs fortes (charte éthique) avec un modèle économique original et solide, basé sur la solidarité avec l'entrepreneur (prêt à taux 0 sans caution et service gratuit), sur une analyse fine de la qualité des projets, dans un objectif de création de richesse et d'emplois dans les territoires.

Un mouvement né en milieu rural, qui souhaite aujourd'hui renforcer son action en direction des projets agricoles :

- . Pour des projets qui ne bénéficient pas de la DJA
- . Pour des projets agri-ruraux (qui concernent plusieurs domaines d'activité dont le secteur agricole)

France Initiative suit et soutient l'action de Périgord Initiative qui s'inscrit pleinement dans la stratégie du mouvement.

3) Le fonds expérimental de Périgord Initiative pour les projets agricoles

Action de Périgord Initiative :

- . Accord de prêt d'honneur
- . Gestion des fonds régionaux
- . NACRE
- . AGEFIPH
- . PCE
- . FGIF
- . DLA

Un accompagnement aux créateurs

- . Constitution du dossier pour le prêt d'honneur
- . Présentation du dossier au comité d'agrément
- . Appui technique post-crédation : mise en œuvre d'indicateurs économiques et financiers...
- . Organisation d'un parrainage pour accompagner le créateur

Périgord Initiative en quelques chiffres

Depuis sa création en mai 1999 Périgord Initiative a accordé :

2226 prêts d'honneur représentant **4954** emplois

Pour un montant de **17 434 647 €**

Pour un montant de **82 476 251 €** de prêts bancaires adossés

L'installation en Dordogne

En 2009 : **110** installations

dont 41 installations aidées

69 installations non aidées

En 2010 : **153** installations

dont 75 installations aidées

78 installations non aidées

L'installation aidée

- . En 2009 : **46 %** des installations se font hors cadre familial
- . En 2010 : **31%** des installations se font hors cadre familial

Productions : bovins viande, bovins lait, caprins, viticulture, volaille, maraîchage, équins,

plantes aromatiques

L'installation non aidée

. En 2009 : **43 %** des installations se font hors cadre familial

. En 2010 : **43 %** des installations se font hors cadre familial

Productions : bovins viande, maraîchage, volailles, équins, agritourisme, apiculture, divers

Pourquoi un fonds agricole ?

Les porteurs de projet hors DJA ont tendance à se maintenir voir augmenter. Ils sont largement supérieurs aux installations DJA.

L'évolution économique, technique, réglementaire, sociologique de l'agriculture nécessite d'accompagner les porteurs de projet non aidés sur le plan financier et de favoriser leur intégration dans les réseaux agricoles, facteurs de **durabilité**.

Les partenaires du projet

A l'origine du projet : Périgord Initiative et la Chambre d'Agriculture de Dordogne

Les autres partenaires qui se sont impliqués dans le projet: Etat/Europe (FEDER), Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Dordogne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire.

LE CAHIER DES CHARGES

Critères de secteur

Préambule

Création, reprise d'activités agricoles qui s'engagent dans une démarche de viabilité économique

Initiatives encouragées

- . Investissements consolidant l'outil de production
- . Initiant une démarche de professionnalisation
- . Favorisant une agriculture respectueuse des normes environnementales en vigueur
- . Valorisant les productions agricoles au travers d'activités de transformations ou de commercialisations

Personnes éligibles

- ❖ Les personnes n'ayant pas bénéficiés de la DJA au moment de l'installation.
(Agriculteur à titre principal, ne bénéficiant pas d'allocation retraite...)
- ❖ Le siège d'exploitation en Dordogne

Les prêts d'honneur seront accordés à la personne avec l'obligation d'apporter cette somme à l'entreprise.

Critères d'éligibilités

Conditions à remplir

- ❖ **Des Apports** : valorisés en nature (au maximum 2/3) et en numéraire (au minimum 1/3).
- ❖ **Un concours bancaire** : un emprunt doit apparaître au plan de financement
- ❖ **Un ratio**: Fonds propres + prêt d'honneur > 30% du total du besoin de financement

Services proposés

- ❖ Un prêt d'honneur à 0% de 5 000 € à 20 000 € de 2 à 5 ans, avec un différé d'un an.
- ❖ Un suivi personnalisé du projet
- ❖ « Un parrainage sur la durée du prêt »

Actualité 2011 :

Depuis 2010, au-delà de Périgord Initiative qui poursuit son action en faveur des projets agricoles, plusieurs plateformes financent des projets d'entreprises agricoles ou de pêche :

- ETIC 85 Initiative et Cornouaille Initiative financent des entreprises de pêche en mer
- Corse Initiative Réseau, Thau Initiative et Ile de France Initiative ont commencé à étudier avec des partenaires la création d'un fonds de prêts d'honneur dédié à des activités de production agricole ou de pêche

2- Le développement durable et les créateurs d'entreprises : la complémentarité de l'action des plateformes et des Parcs dans la sensibilisation des entreprises à une démarche de développement durable (RSE)

1) Développement durable et créateurs : l'expérience des Parcs

3 principaux axes d'intervention des Parcs :

- Soutien aux projets de valorisation économique de ressources locales

Objectif : création de richesse et d'emploi appuyée sur la richesse du patrimoine (matières premières, paysage,

faune & flore, culture, savoir-faire)

Concrétisation : projets bois énergie, éco-construction, tourisme durable, sports de nature...

- Appui aux initiatives s'inscrivant dans des logiques de participation

Objectif : Traduire dans le domaine de l'entreprise, les principes d'une plus grande participation des individus à la vie d'un collectif

Concrétisation :

1^{er} thème de travail entre Parcs et coopératives depuis 2002

- Participation à la création ou au développement de Coopératives d'Activités et d'Emplois (création progressive et mutualisation de moyens)

- Soutien à la création de Société Coopératives d'Intérêt Collectif (Entreprise coopérative ouverte avec mission d'intérêt général)

- Appui à la reprise d'entreprises sous forme coopérative

- Création de systèmes d'épargne locale pour créateurs (CIGALES)

- Politiques d'accueil

Facilitation de l'installation de population par des actions conduites dans différents leviers de l'attractivité

Exemple : actions culturelles et artistiques = la culture et l'art comme levier des politiques d'accueil

Améliorer la capacité d'accueil de porteurs de projet par la population locale

2) Les formations à la responsabilité sociétale des entreprises organisées par France Initiative

Co-construites en 2010 par un groupe de travail de plateformes précurseurs dans le domaine, aidé par des consultantes expertes, les formations à la responsabilité sociétale ont pour objectif d'initier une démarche au sein des plateformes, que ce soit envers les porteurs projets ou envers les salariés et bénévoles des associations.

Après une première phase de sensibilisation, les équipes de chaque plateforme (permanents et bénévoles) réfléchissent à la construction d'un véritable plan d'actions pour engager une démarche de développement durable et partagent sur la façon de faire et les indicateurs à mettre en place.

La formation insiste sur la prise en compte des trois volets du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental, et non pas seulement sur le dernier, comme le pensent la majorité des participants avant d'être formés.

La mise en place de cette formation s'inscrit dans une démarche de développement durable plus globale du mouvement France Initiative, qui constitue désormais un axe stratégique pour l'avenir.

Actualité 2011 :

La formation a été déployée pour la première fois en 2011 et a rencontré un franc succès : 6 sessions ont été organisées (au lieu des 4 initialement prévues), regroupant plus de 80 participants, issus de 26 plateformes d'une dizaine de régions.

Les plateformes ont depuis toutes engagées une démarche, très souvent vers leurs porteurs de projet et tendent à renforcer les partenariats locaux. Elles trouveront dans les parcs des interlocuteurs de choix !

Le déploiement se poursuit en 2012, et les plateformes formées en 2011 seront accompagnées grâce à la mise en place d'un réseau social dédié.

CONCLUSION du séminaire

par Marc OLAGNON, Adjoint à la Déléguée Générale, France Initiative :

« Un mot me vient à l'esprit à la fin de cette rencontre : le décloisonnement, c'est la vocation de ce type de séminaire. Des partenaires présents, comme la Caisse des Dépôts, doivent entendre toutes les synergies qui se tissent. L'éthique du réseau France Initiative, les partenariats avec les parcs constituent l'essence des plateformes qui sont toujours aujourd'hui dans cette dynamique et cette méthode de travail. France Initiative doit continuer à aller vers les partenaires.

En parallèle, la progression sur les aspects réglementaires doit se poursuivre.

France Initiative est de plus en plus présent dans le monde agri-rural, ce qui nous permet de faire un travail de veille, par exemple avec les Circuits Courts. Les plateformes doivent réfléchir à ce qu'elles pourront mettre en place par rapport à ce sujet.

Il s'agit d'un chantier perpétuel, notamment sur le développement durable : nous souhaitons aujourd'hui une co-construction avec les Parcs dans ce domaine, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs intéressés, pour aller plus loin ensemble. »

Stéphane ADAM (Coordinateur du pôle "Patrimoine et Développement durable" à la Fédération des Parcs) propose d'avancer avec la Caisse des Dépôts et d'autres partenaires (comme le Collectif ville et campagne, le syndicat des jeunes agriculteurs, etc.) et de s'inscrire dans le Réseau Rural Français en 2011 et 2012.